



SNPAM-CGT



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Madame Annick Girardin Ministre de la mer

Le 7 janvier 2021,

Madame la ministre,

La récente réforme de l'enseignement professionnel maritime a modifié l'organisation des différentes filières de formation. Son application est progressive et le sort de certains baccalauréats professionnels encore en suspens. C'est le cas de la filière « cultures marines ».

Celle-ci existe aussi bien dans des établissements relevant des Ministères chargé de la mer, de l'Agriculture et de l'Education Nationale. Les Lycées professionnels maritimes qui proposent cette formation permettent aux jeunes diplômés d'acquérir des brevets maritimes. Nous pensons que cette opportunité est essentielle et doit être maintenue.

Les perspectives de développement des cultures marines en mer sont importantes et nécessiteront des compétences aquacoles et maritimes avec de véritables prérogatives de marins.

La transition écologique passe par ces activités maritimes (algoculture, conchyliculture, etc.) De plus, la complémentarité petite pêche/cultures marines n'est plus à démontrer dans plusieurs bassins conchylicoles français. Cette complémentarité concerne aussi bien les entreprises que les salariés, parfois saisonniers.

Une réelle gestion prévisionnelle des compétences dans ces secteurs passe par l'amélioration de l'attractivité des formations dans les cultures marines. Priver ces formations de leurs prérogatives maritimes et ne pas les intégrer au nouveau Ministère de la Mer serait à notre avis une grave erreur.

Nous vous prions de croire, Madame la ministre en nos respectueuses salutations

Clément Calmettes
SNPAM-CGT des Lycées
Professionnels Maritimes
contact :
clement.calmettes@developpement-durable.gouv.fr

François YVON
Secrétaire national
UFM-CFDT Education Maritime
06 75 71 42 56
francois.yvon@developpement-durable.gouv.fr